

CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

RÈGLEMENT #758-04-11

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement suivant :

Règlement 758-04-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats #758-07 afin d'annuler certains articles et afin d'ajouter la sous-section 2.2.8.4 relativement aux certificats de conformité d'installation sanitaire

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Projet de règlement	6 juin 2011
Version finale	4 juillet 2011
Par la MRC des Pays-d'en-Haut	12 juillet 2011

Ledit règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h30.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 13^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2011.

Gilbert Aubin
Greffier